

Une instruction complexe pour faire tomber des barrières

Dans quelques mois, le dimanche 9 septembre, la congrégation des soeurs du Très Saint Sauveur et le diocèse de Strasbourg vivront un événement hors norme alors que Mère Alphonse Marie, née Elisabeth Eppinger, modeste fille de paysans de Niederbronn, sera béatifiée. Depuis des années, Sœur Katarina Kristofova travaille à réunir les pièces de cet énorme dossier mêlant exigence scientifique, rigueur théologique et confiance en la miséricorde de Dieu : rencontre.

● Vous accompagnez depuis une quinzaine d'années l'instruction du procès en béatification de Mère Alphonse Marie en tant que postulatrice. Quel est votre rôle dans ce dossier ?

○ Lorsqu'un diocèse ou une congrégation religieuse introduisent une demande de béatification, il faut qu'un postulateur soit nommé. C'est lui qui conduit les recherches, complète le dossier et présente les pièces demandées par la Congrégation pour la Cause des saints à Rome, l'une des neuf congrégations de la Curie romaine qui étudie plus particulièrement les différents processus de béatifications et de canonisations. Dans le cas de Mère Alphonse Marie, si nous avons connu un aboutissement positif le 27 janvier dernier, le dossier a été ouvert dès 1951 et a connu de multiples rebondissements.

● De quelle nature ?

○ Le 29 janvier 1951 a été ouvert le premier procès diocésain qui devait prouver les vertus héroïques de Mère Alphonse Marie. Dès 1955, le dossier a pu être transmis à Rome. Il fallait à ce moment là que la congrégation des Soeurs du Très Saint Sauveur désigne un postulateur qui, à Rome, suivrait l'évolution de la cause, apporte des compléments demandés par les théologiens ou les médecins pour la suite de l'instruction du procès. Malheureusement, les postulateurs successifs ont joué de malchance et sont décédés avant la fin du procès. La congrégation a alors préféré mettre l'instruction en attente. Et cela a duré quelques décennies... Finalement en 2000, le chapitre général réuni à Oberbronn a voulu associer les deux autres congrégations nées de la spiritualité de Mère Alphonse Marie à cette instruction, ce qui constituait une nouvelle étape. C'est alors que mes consœurs m'ont officiellement demandé de devenir la postulatrice de cette cause.

● Quel a été votre rôle ?

○ Il fallait d'abord que le Saint-Siège valide la proposition des congrégations de me nommer postula-



Mère Alphonse Marie sera béatifiée en la cathédrale de Strasbourg, le 9 septembre.

trice, ce qui a été fait par décret dès 2003. Chaque année, la Congrégation pour la cause des saints organise une formation à l'université pontificale pour les futurs postulateurs. C'est une formation diplômante avec de sérieuses connaissances en théologie, en histoire de l'Eglise, en droit canon qui permet également de se familiariser avec les exigences d'un procès de béatification ou de canonisation. Depuis 1991 je vivais à Rome au service de ma congrégation. Je parlais italien couramment et pour élargir mes compétences, j'ai poursuivi des études de droit canon.

Dans un premier temps, il fallait que je me plonge dans l'épais dossier réuni par mes prédécesseurs, que je me familiarise avec le français et l'allemand, ma langue maternelle étant le slovaque. En 2006, il a été enfin possible de reprendre le procès diocésain. Il était alors présidé par le Professeur Raymong Winling qui a fait un travail remarquable. Je me réjouis qu'il puisse partager avec nous cet événement exceptionnel.

● Mais n'avait-il pas été achevé en 1955 ?

○ Il faut préciser que depuis la fin des années 80, de nouvelles normes avaient été définies par le Vatican et de fait, nous avons été amenés à réunir une nouvelle commission historique présidée par le Chanoine René Epp. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec lui. Son sens de la pédagogie, sa finesse et la justesse des réponses qu'il apportait étaient appréciés à Rome.

Nous avons aussi dû expliquer pourquoi le procès avait été interrompu toutes ses années...

● Les demandes romaines sont-elles nombreuses ?

○ Elles sont exigeantes et nécessaires. Le dossier de béatification de Mère Alphonse Marie comporte quelque 3800 pages, sans parler de la Positio qui elle aussi est constituée d'un millier de pages. La Positio est un rapport qui démontre les vertus héroïques d'une personne. En parallèle, et grâce au travail et à l'engagement de Sœur Denise Hérisard très au fait de la vie de notre fondatrice et de tous les documents en présence, j'ai rédigé une biographie documentée de Mère Alphonse Marie. Je regrette qu'elle n'ait pas pu

voir l'aboutissement de ce travail auquel elle a consacré beaucoup d'énergie. Tout cela a été transmis à Rome où historiens, théologiens et enfin évêques et cardinaux se sont prononcés. C'était en 2011. C'est un véritable travail de fourmi que j'ai pu mener en parfaite collaboration entre nos congrégations et le diocèse de Strasbourg qui nous a soutenues durant toutes ces années.

● Et qu'en est-il du miracle ?

○ Dès 2007 j'ai trouvé trace dans les documents d'un possible miracle attribué à l'intercession de Mère Alphonse Marie. Déjà en 1959 avait été ouvert un procès sur un supposé miracle, ce que l'on appelle en latin «super miro». En parallèle

au procès sur les vertus héroïques, j'ai instruit ce dossier extrêmement complexe, d'autant plus qu'il était difficile de présenter des preuves d'un fait qui s'est déroulé il y a près de 60 ans !

● De quoi s'agissait-il ?

○ En 1959, une dame soignée était à l'agonie dans une clinique de Mulhouse. La communauté des soeurs qui y vivait alors a confié cette personne à l'intercession de Mère Alphonse Marie et la dame a été guérie de façon inexplicable pour les médecins. Je reconnais que la constitution de ce dossier médical a été difficile. Tous les témoins directs étaient décédés, l'hôpital et ses archives n'existaient plus et les questions des médecins qui siègent au collège médical étaient très précises. J'ai beaucoup prié à défaut de toujours trouver des réponses rapidement...

● Et comment avez-vous pu trouver des arguments recevables ?

○ J'ai pu rencontrer le fils du médecin qui a soigné cette personne à l'époque et qui a pu me mettre en relation avec des médecins que son père avait consultés. Un réseau s'est mis en place qui m'a permis de fournir les réponses demandées. C'était très beau ! Je remercie toutes les personnes pour l'accueil qu'elles m'ont réservé. Elles ont permis

que la cause avance et soit reçue par la commission médicale en 2017.

● Toutes les barrières étaient alors levées ?

○ Une nouvelle étape était franchie, mais il en restait encore d'autres. Mais je savais que les soeurs des trois congrégations nées de Mère Alphonse Marie et les très nombreux laïcs associés priaient et m'encourageaient spirituellement. Patiemment, dans le secret, j'ai continué mon travail de recherche. La promulgation du décret par le Saint-Père le 27 janvier dernier qui autorise la béatification de Mère Alphonse Marie est une grande joie pour nous tous.

● Que vous reste-t-il à faire aujourd'hui ?

○ Il s'agit à présent d'organiser la célébration de la béatification, en lien avec les services du Saint-Siège, puisque c'est un légat du pape qui présidera la célébration, et avec le diocèse de Strasbourg et nos trois congrégations. Il faut préparer la liturgie, veiller aux reliques et s'assurer que tout soit prêt pour ce grand événement. Nous veillons aussi à ce que le message de Mère Alphonse Marie puisse être diffusé le plus largement possible à travers une biographie et des publications accessibles à tous. Car le charisme et la spiritualité de Mère Alphonse Marie sont plus actuels que jamais et peuvent enrichir dans notre vie actuelle.

● La voie d'une canonisation est-elle à présent ouverte pour Mère Alphonse Marie ?

○ Pour que notre fondatrice soit reconnue comme sainte, il faut la preuve d'un autre miracle. S'il intervenait durant la célébration de la béatification ou après, alors pourrait s'ouvrir le procès en vue de la canonisation de Mère Alphonse Marie. Car un nouveau procès doit être ouvert, tant sur le plan diocésain que romain. De nouvelles recherches seront alors à mener. Mais je suis convaincue que cela arrivera...



Sœur Katarina Kristofova est la postulatrice de la cause de la béatification de Mère Alphonse Marie.